

260 - Accompagnement des personnes handicapées

**260 - Accompagnement des personnes handicapées
- Propositions financières - Budget primitif 2017**

Rapport n° CD/2016/133

Service Chef de file :

F - Mission autonomie

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'approuver des crédits à inscrire au budget primitif 2017 correspondant à la politique d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :					
Type					
D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
D	26010	F	Actions spécifiques dépendance personnes handicapées	145 000.00	126 533.00
			TOTAL	145 000,00	126 533,00

La solidarité associative, l'accompagnement des aidants et le professionnalisme des services d'aides à domicile sont, aux côtés des dispositifs légaux, le second pilier d'un accompagnement qualitatif des usagers. C'est dans la recherche de solutions innovantes, dans l'amélioration continue des pratiques professionnelles et dans le travail de proximité, en partenariat et en territoire que ces acteurs produisent un travail remarquable pour améliorer le quotidien de ceux qui en ont le plus besoin. Mettre l'humain au cœur des réponses : le Département s'y engage.

Il est proposé que l'année 2017 soit consacrée au développement d'un partenariat avec la CNSA autour de l'aide aux aidants et de la professionnalisation des services d'aide à domicile, et ceci afin de faire jouer pleinement l'effet de levier de ces financements sur les territoires.

Il est proposé que ce travail se poursuive également au sein du futur Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) qui rassemblera, dès le début de l'année 2017, l'ensemble des partenaires du Département dans le champ du handicap (et des personnes âgées) pour, ensemble, travailler à une politique de l'autonomie plus efficace, plus humaine et surtout respectueuse de parcours et de choix individuels.

26010 - Actions spécifiques dépendance pour personnes handicapées

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire au titre du BP 2017 sont destinés à soutenir des partenaires, en territoire, dans la mise en œuvre de projets d'accompagnement des usagers et/ou dans l'amélioration et la professionnalisation de leurs pratiques.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire un budget de 126 533 € pour l'année 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 260 – Accompagnement des personnes handicapées

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY